FAITS SAILLANTS SUR LE
RAPPORT FINANCIER 2021

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 et tel que déposé lors de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2022.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2021 présentent des revenus de fonctionnement de 1 746 378 $ et des **dépenses de fonctionnement qui ont été de l'ordre de 1 499 083 $.** En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tel que l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2021 **un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 141 244 $,** ce qui porte **l'excédent de fonctionnement non affecté à 638 434 $.**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été audités et présentés par la firme **DANIEL TÉTREAULT, CPA, INC.**
L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

Réfection du rang Prescott - Asphaltage du rang Chauvin et du Parc - Divers travaux en électricité incluant l'achat d'une génératrice pour l'édifice municipal incluant l'installation de la borne électrique, l'affiche numérique, le raccord d'une génératrice au poste de pompage, travaux dans l'édifice municipal, bureaux municipaux, planification pour l'appel d'offres pour la construction du nouveau garage, ainsi que le raccord du système du clocher extérieur (église) - Refonte du site Internet – En début d'année 2021, un vidéo promotionnel a été mis en place afin de permettre aux citoyens d'avoir une vue d'ensemble de l'Édifice municipale compte tenu que l'inauguration de l'Édifice municipal a été retardé par la COVID-19 - Portes ouvertes et inauguration de l'Édifice municipale - Nouveau poste créé comme journalier aux Travaux publics - Remplacement d'un ponceau sur la rue Richard – Nettoyage des étangs aérés - Un parcours adapté pour l'aménagement et de l'utilisation du sentier cyclable et pédestre – Aménagement du parc près de l'Édifice municipal : installation d'un gazebo, tables, poubelle, bloc sanitaire, installation d'une station de réparation de vélos.

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée aux élus pour l'année 2021.

RÉMUNÉRATION ÉLUS		
MAIRE		
Salaire de base	**Allocation**	**Salaire annuel**
9 846,84 $	4 923,36 $	14 770,20 $

CONSEILLER		
Salaire de base	**Allocation**	**salaire annuel**
3 282,48 $	1 641,24 $	4 923,72 $

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2021, la dette à long terme de la municipalité était de 2 388 732 $ en augmentation de 290 774 $ par rapport au 1er janvier précédent et dont la charge est répartie de la façon suivante :

- À la charge de l'ensemble des contribuables : 1 961 881 $
- À la charge d'une partie des contribuables : 416 693 $
- À la charge du gouvernement du Québec : 1 247 326 $
- Excédent accumulé affecté au remboursement : 151 600 $

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2021 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Je remercie tous les membres du conseil municipal et tous les employés de la municipalité pour leur collaboration.

Yvon Daigle
Maire

Rapport présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Louis tenue le 6 juin 2022.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière